LOI No 182.

Par M. Lonque.

Projet de loi du Sénat No 118.

Interdisant aux corporations non domiciliées dans l'Etat de la Louisiane de faire un pacte ou une combinaison pour empêcher leurs représentants légalement autorisés en Louisiane d'accepter une compensation plus grande que celle qu'ils reçoivent des compagnies parties au pacte ou à la combinaison, et leur interdisant également de forcer ces agents à refuser une compensation plus élevée de corporations étrangères au pacte.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera illégal de la part de toute corporation non domiciliée dans l'Etat de la Louisiane, de faire partie d'une combinaison ou d'un pacte en vertu lequel il serait interdit à leurs représentants légalement autorisés en Louisiane d'accepter une compensation plus élevée que celle que paient les corporations parties à la combinaison ou au pacte.

Sec. 2. Il est, en outre, décrété, etc., Que toute violation de cette loi sera punie par la révocation de la licence donnée à l'une ou à toutes les corporations parties à la combinaison illégale ci-dessus mentionnée, pour l'année pour laquelle la ou les licences auront été données, et pendant les 12 mois suivant l'année pour laquelle la ou les licences auront été revoquées.

R. H. SNYDER,
Orateur de la Chambre des Représentants.

P. M. LAMBREMONT,
Président pro-tem du Sénat.

Approuvée le 7 juillet A. D. 1904.

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme :
JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

LOI No 183.

Par M. Murphy.

Projet de loi du Sénat No 138

Pour mettre à exécution l'Article 100 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane relativement aux sessions des Cours d'Appel à partir du 1er juillet 1904.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que à partir du 1er juillet 1904 et jusqu'à l'adoption et la mise en vigueur de l'Amendement de la Constitution relativement à la création de deux Cours d'Appel pour certaines paroisses de l'Etat, amendement qui sera soumis aux électeurs à l'élection qui aura lieu le 1er mardi après le premier lundi en novembre 1904 ; et les sessions des Cours d'Appel auxquelles il est pourvu par le second paragraphe de l'Article 99 de la Constitution seront fixées par la Cour Suprême de l'Etat.

Sec. 2. Il est, en outre, décrété, etc., Que si l'amendement de la constitution auquel il fait allusion dans la première section de cette loi est adopté par le peuple, les juges des cours nouvelles d'Appel fixeront les sessions de leurs cours respectives pourvu que deux sessions aient lieu annuellement dans chaque localité désignée par l'amendement constitutionnel pour les audiences de ces cours.

Sec. 3. Il est, en outre, décrété, etc., Que toutes lois ou parties de lois en conflit avec celle-ci sont ici révoquées.

R. H. SNYDER,
Orateur de la Chambre des Représentants.

P. M. LAMBREMONT,
Président pro-tem du Sénat.

Approuvée le 7 juillet A. D. 1904.

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie exacte :
JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

LOI No 184

Par M. Thorpe

Projet de loi du Sénat No 68

Amendant et décrétant à nouveau la Section 4 de la Loi No 150 de la session de l'Assemblée Générale de l'année 1902, intitulée: "Loi amendant et décrétant à nouveau les sections une (1) trois (3) quatre (4), cinq (5) de la loi No 192, approuvée le 4 juillet 1898, intitulée : "Loi pour mettre à exécution l'Article 296 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, à l'égard des Bureaux d'Hygiène, pour protéger et conserver la santé publique ; pour pourvoir à l'établissement et à l'organisation d'un Bureau de Santé de l'Etat et de Bureaux de Santé de paroisses, devoirs et l'autorité desdits Bureaux ; pourvoyant à la nomination ou à l'élection de leurs officiers et employés et fixant les salaires desdits officiers et employés desdits bureaux ; autorisant le Bureau de Santé de l'Etat à rédiger et promulguer un code sanitaire pour l'Etat de la Louisiane et fixant des pénalités pour la violation des dispositions de ce code ; pourvoyant à la situation générale de l'Etat et une sanitation locale des paroisses et des municipalités ; autorisant la réglementation de l'isolement des cas de maladies infectieuses et une quarantaine maritime et de terre contre les localité infectées de ces maladies ; revoquant toutes lois ou parties de lois spéciales et générales en conflit avec les dispositions de cette loi, et pourvoyant à la succession des Bureau créée par cette loi, de tous les pouvoirs, l'autorité, les droits, réclamations et propriété du Bureau.

Section 1. Il est décrété, par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la section (4) quatre de la Loi No (150) cent-cinquante, de la session de l'Assemblée Générale de 1902 approuvée le 8 juillet 1902, est amendée et décrétée à nouveau dans le langage suivant :

Que le Conseil ou les corps législatifs de chaque et tous les gouvernements municipaux incorporés de l'Etat établiront et organiseront un Bureau de Santé de comté ou de ville de la façon suivante : Ledit conseil ou corps législatif, à l'expiration du terme d'office pour lesquels le Bureau de Santé de comté et de ville existants ont été élus, ou là où aucun Bureau n'aura été élu, immédiatement après la promulgation de cette loi, ou aussitôt après que cela sera possible, élira ou nommera cinq personnes dans ladite municipalité qui seront membres du Bureau de Santé municipal. Ces personnes ne seront pas membres dudit Conseil ou n'occuperont aucune autre place dans ladite municipalité ; et trois des personnes ainsi nommées ou élues seront, si c'est pratique, dûment enregistrées et des médecins munis de licences. Lesdites personnes, quand elles seront nommées ou élues, constitueront le Bureau de Santé de la ville ou du comté, et serviront pendant quatre ans à partir de la date de leur qualification.

Pour les villes de Shreveport et de Baton Rouge, le Gouverneur nommera avec l'avis et le consentement du Sénat, trois (3) membres et le Conseil (2) deux membres de chacun desdits bureaux.

Le Conseil ou les corps législatifs pourvoiront amplement aux moyens et à la tenue et aux opérations desdits Bureaux. Lesdits Bureaux de Santé de comtés ou de villes se réuniront le premier mardi après que ses membres auront reçu leurs commissions et éliront un président qui sera un médecin dûment enregistré et muni d'une licence qui sera l'Officier de Santé du comté ou de la municipalité. Il servira en cette capacité, exercera les pouvoirs et remplira les devoirs usuels et appartenant à pareils emplois dans de semblables organisations. Le président recevra un salaire annuel que le Bureau de Santé de ladite municipalité pourra fixer et payer.

Lesdits Bureaux de Santé auront, chacun, le pouvoir de nommer un officier sanitaire dont le devoir sera de mettre en vigueur les exigences desdits bureaux en toutes matières de Sanitation ; et aussi d'agir comme secrétaire. Lesdites personnes, quand elles seront nommées ou élues, constitueront les Bureaux de Santé de comtés et de villes pour leurs municipalités respectives, et serviront quatre années, comme il est ci-avant prévu.

Pourvu que les membres du Bureau de Santé de ville de la ville de la Nouvelle Orléans serve pendant le terme établi par la loi No 192 de 1898, et les salaires du Président et du Secrétaire dudit Bureau de Santé de la ville de la Nouvelle-Orléans seront et demeureront ce qu'ils étaient avant le passage de cette loi amendatoire.

Sec. 2. Il est, en outre, décrété, etc., Que toutes lois ou parties de lois en conflit ou remplacées par les dispositions de cette loi sont ici révoquées.

R. H. SNYDER,
Orateur de la Chambre des Représentants.

P. M. LAMBREMONT,
Président pro-tem du Sénat.

Approuvée le 7 juillet 1904.

NEWTON C. BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme :
JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

RECHERCHEZ LE CONFORT ET LES PLAISIRS.

Dans les Montagne de la Virginie et sur les Bords de la Mer.

CHESAPEAKE and OHIO R'Y.

PAYS IDEAL, ENDROIT CHARMANT,

Où les eaux sont renommées pour leurs vertus curatives, où les scènes, les paysages sont magnifiques et où le climat n'a pas de semblable.

SOURCES CHAUDES DE LA VIRGINIE,

Sources de Soufre Blanc, Sources Chaudes, Sources d'Alun Rockbridge, etc.

W. A. WILGUS, Hopkinsville, Ky.

Boîtes d'alarmes d'incendie.

3 Douane et N. Front.
5 Canal et Decatur.
6 Douane et Royale.
7 Blenville et Decatur.
8 St-Louis et Royale.
12 Conti et Chartres.
13 Toulouse et Decatur.
14 Station de police du 3me precinct, 715 Chartres.
15 St-Philippe et Decatur.
16 Decatur et Hôpital.
17 Dumaine et Bourbon.
18 Dauphine et Hôpital.
19 Royale et Ursulines.
21 212 Dauphine, Pompe No 7.
23 St-Louis et N. Remparts.
24 Canal et N. Remparts.
25 Canal et Tchoupitoulas.
26 Canal et Camp.
27 Natchez et Tchoupitoulas.
28 Poydras et Sud Peters.
31 Poydras et Magasins.
32 Gravier et Magasins.
34 Poydras et Camp.
35 Perdido, près St-Charles ; Pompe No 13.
36 Gravier et St-Charles.
37 Commerce et Carondelet.
38 Canal et Baronne.
39 Union et Dryades.
40 Poydras et Remparts.
43 Girod et Remparts.
45 Magazine et Girod ; Pompe No 6.
46 Lafayette et Dubois.
47 Julie et Water.
48 Julia, entre Commerce et Tchoupitoulas.
51 St-Joseph et Sud Peters.
53 St-Joseph et Camp.
55 Julie et St-Charles.
64 Magazine, près Joseph St., Pompe No 6.
66 Calliope et S. Peters.
67 Calliope et Annunciation.
68 Erato et Constance.
69 Calliope et Camp.
72 Calliope et Carondelet.
73 St-Charles et Erato.
74 Ave. Howard et S. Rampart.
76 Calliope et Freret.
77 Julie et Liberté.
78 Lafayette et Sud Rampart, Workhouse.
79 Ave. Tulane et S. Rampart, Station de Police du 1er Precinct.
72 Ave. Tulane, près S. Liberté.
73 Ave. Tulane et S. Claiborne.
74 Poydras et S. Claiborne.
75 Poydras, près Freret.
76 Lafayette et Miro.
78 Palmyre et S. Roman.
81 Avenue Tulane et Dupré.
82 S. Broad et Palmyre.
83 Avenue Tulane et S. Tonti.
84 Erato et Magnolia.
85 Magnolia, entre Clio et Calliope.
86 Frato et et Franklin.
87 Terpsichore et Franklin.
91 Melpomène et Dryades; Pompe No 20.
92 Tete de la rue Thalie.
93 Hunter et Tchoupitoulas, Pompe No 1.
94 Henderson et Frost.
96 Tchoupitoulas, près Chippewa, Pompe No 12.
98 Race et Annonciation.
97 Race et Magazine.
99 Terpsichore et Chippewa, Une Station de Police.
121 Religieuse et Marais.
123 Melpomène et Camp.
124 St James et S. Peters.
125 Felicité et Chippewa.
126 Felicité, près Orange.
127 St Marie et Tchoupitoulas.
128 St André et Fulton.
131 Terpsichore et Carondelet.
132 St André et Magazine.
134 St Charles Avenue et Felicité.
135 St André et Dryades.
136 St André et Magnolia, Pompe No 21.
137 Jackson et Bouscaren, E. et L. Co. No 1.
138 Jackson et Laurel; Pompe No 22
143 Jackson et Coliseum.
144 Annonciation et Soraparu.
145 Tchoupitoulas et Soraparu.
146 Jackson et Carondelet.
147 Jackson et Liberté.
148 Première et Constance.
152 Première, près St-Charles, Pompe Chimique No 2.
153 Première et Howard.
154 Dryades et Deuxième.
156 Deuxième et Chestnut.
157 Troisième et Tchoupitoulas.
158 Quatrième et Laurel.
159 Quatrième et Prytanée.
160 Quatrième et Dryades.
164 Avenue Washington et Chippewa.
166 Washington et Camp, Pompe No 23.
167 Washington et Magnolia.
168 Sixième et S. Rampart.
171 Pleasant et Annonciation.
172 Septième et Fulton.
173 Neuvième et Magazine.
174 Harmonie et Tchoupitoulas.
175 Huitième et Chestnut.
176 Harmonie et Prytanée.
178 Harmonie et Carondelet.
196 Bassin près Conti, E. & L. No 4.
193 Canal et Marais.
194 1304 St Pierre, Station de Police du 4me precinct.
195 Toulouse et Liberté.
213 Douane et N. Robertson.
214 St Louis et N. Villere.
215 St Louis et N. Claiborne
216 St Louis et N. Prieur.
217 Bienville et N. Derbigny.
218 Bienville et N. Johnson.
231 Canal et N. Rocheblave.
234 Canal et N. Dupré
236 Conti et N. Broad.
238 Canal et N. Genois.
237 Canal et N. Alexandre
238 Bienville et avenue N. Hagan
241 Douane et avenue Carrollton
243 Alexandre et Chemin N. Metairie.
245 Esplanade et N. Remparts.
246 Toulouse et Bourgogne.
247 St-Pierre et N. Claiborne; Pompe No. 21.
250 Dumaine et St. Claude; Pompe No. 10.
253 Ursulines et Liberté.
254 Esplanade et Liberté.
256 Chemin du Bayou et N. Claiborne.
257 Ursulines et N. Prieur.
261 Ursulines et N. Broad.
263 Chemin du Bayou, et Galvez; Pompe No. 8.
264 Ste-Anne et N. Miro.
265 Dumaine et N. White.
271 Esplanade et N. Dupré.
272 Esplanade et Pont du Bayou; Station de Chars.
274 Dumaine et avenue Hagan
276 Esplanade et Bourbon.
283 Touro et Royale.
283 Bourbon et N. Rampart.
284 Champs-Elysées près Dauphine; Station de Police du 4me precinct.
293 Touro et N. Villere.
313 Annette et Marais.
314 Lapeyrouse et Claiborne
315 N. Claiborne et St-Antoine.
316 N. Claiborne et Champs-Elysées
317 Français et Grant
318 Français et N. Broad ; Stern's Factory.
321 Colombus et St-Claude.
324 Colombus et N. Roman.
326 Laharpe et Grande Route St Jean ; station des chars.
328 Lapeyrouse et N. Galvez.
337 Chemin du Bayou et N. Dauphine.
338 Entre aux Fair Grounds, Rue Sauvage.
341 Marigny et N. Peters.
342 Mandeville et Marais.
346 Avenue Lafayette et Chartres.
348 Avenue Lafayette et Urquhart ; Station des Chars.
347 Avenue St-Roch et Villere, Pompe No 4.
351 Mandeville et Marais.
352 Espagne et N. Rampart.
354 Bourgogne et Marigny.
356 Press et N. Peters ; N. O. Railroad.
361 Clouet et Royale.
362 Louisa et Chartres.
364 Dauphine et Montégut.
365 Dauphine et Pont, Pompe No 24
371 St-Ferdinand et St-Claude.
372 Marais et Louisa.
374 St. Claude et Congrès.
421 Elysée et Bourgogne.
422 Louisa et Bourgogne.
424 Dauphine et Independence.
425 Dauphine et Massant
512 Chartres et Massant.
513 Pologne et N. Rampart; Station de Chars.
516 Avenue Jourdan et Dauphine.
518 Elysardi et Dauphine.
517 Flood et N. Rampart
518 Flood et N. Peters.
521 Delery et N. Peters; Caserne des Etats-Unis.
522 Hancock et Dauphine.
526 Avenue Louisiana et Tchoupitoulas.
527 Avenue Louisiana et Magazine.
528 Avenue Louisiana et Prytanée.
531 Avenue Louisiana et N. Rampart.
532 Baronne et Constantinople.
535 Amelia et avenue St. Charles.
536 Camp et Foucher.
537 Peniston et Coliseum.
541 Altas et Laurel.
542 Austerlitz et Magazine.
543 Annonciation et Amelia.
551 Water et Peniston.
552 Constantinople et Tchoupitoulas.
553 Annonciation et avenue Napoléon
571 Berlin et Magasins Une précinct Station de Police.
572 Marengo et Prytanée.
573 Milan et Saratoga.
581 Frant et avenue Napoléon.
583 Pitt et avenue Napoléon, Pompe No 11.
591 Coliseé et Jena.
592 Cadiz et Tchoupitoulas.
593 Magasins et Valence.
595 Carondelet et Valence.
594 Valence et Saratoga.
596 Upperline et Prytanée ; Station de Chars.
597 Laurel et Lyon.
598 Soniat et Tchoupitoulas.
601 Soniat et Magasins.
603 St-Charles et Duékoue.
604 Avenue Peters et S. Rampart.
606 Avenue Peters et Prytanée.
607 Valmont et Chestnut.
611 Valmont et Laurel.
612 Tchoupitoulas et Octavia.
534 Laurel et avenue Esplanade.
536 Magasins et Joseph.
541 Arabella et Perrier.
542 Avenue Rochelle, Charles.
545 Avenue Palmer et Freret.
561 St-Charles et avenue Henry Clay.
562 Hurst et Calhoun.
563 State et Pitt.
571 State et Camp.
572 Avenue Henry Clay et Chestnut.
611 Laurel et Avenue Henry Clay.
613 Tchoupitoulas et Webster.
614 Magasins et Walnut.
615 Broadway et St Charles.
611 Broadway et Esther.
631 Cherokee et Ann.
632 Burdette et Macarty.
634 Cherokee et Hampson.
633 Short et St-Charles.
641 Burdette et Zimple.
642 Hampson et Dublin.
643 Avenue Carrollton et Barthe.
651 Burdette et Hickory
652 Leonidas et Barthe.
653 Cambronne et Oak.
711 Dublin et Poplar.
713 Jeannette et Joliet.
714 Eagle et Poplar.
715 N. V. R. R. et av. Carrollton.

VENTES A L'ENCAN

J. P. Hecker.

—o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Quatrième District

Succession de Catherine Dinnigan, veuve de James Finnan, ou Fannan

No 74,059—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division E.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 330, rue Commune — JEUDI, le 15 septembre 1904, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, par un ordre de Cour signé le 10 août 1904, de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C agissant pour l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, main-enant absent en congé il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Onze (11) lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet No 427, bornés par les rues Première, Seconde, Roman et Prieur, désignés comme lots Nos un à neuf et dix-neuf à vingt. Les lots un à neuf mesurant comme suit : lot No 1 formant l'encoignure des rues Première et Roman, et ayant 30 pieds 8 pouces 2 lignes de face à la rue Première, le lot neuf formant l'encoignure des rues Première et Prieur et ayant 30 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue Première, lots deux à huit, ayant chacun 30 pieds 9 pouces de face à la rue Première tous sur une profondeur de 111 pieds 5 pouces entre lignes égales et parallèles. Le lot No 19 est un "key lot" et mesurant 30 pieds de face à la rue Roman sur une profondeur de 135 pieds 3 pouces 6 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 20 mesurant 30 pieds de face à la rue Prieur sur 135 pieds, 3 pouces et 6 lignes de profondeur.

Aussi, à la résidence No 2415 rue Howard, à 10 heures a. m., même date un lot de meubles d'après l'inventaire en l'étude de Fred. Deibel, notaire.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assument les taxes de 1904 sur la propriété foncière, et fournissent un dépôt comptant de 20 pour cent avec l'encanteur, et l'acte de vente pardevant Fred. Deibel, Sr. notaire, aux frais de l'acquéreur.

F. Deibel Jr. avocat.
14 août—14 21 28—sept 4 11 15

E. A. ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEBEAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

638 rue Gravier

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

T. J. Verhaben & Bro vs Wm Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 74,147—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 8 octobre 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Tous les droits, titre et intérêt de Wm J. Johnson (ou William Johnson) dans et en un procès intitulé F. Rivers Richardson versus William Johnson, No 72,089 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans lequel il prie pour la nullité du jugement dans ce procès exécutoire rendu le 11 novembre 1903 et réclame la possession de toute la propriété vendue sous ledit procès exécutoire et les produits et revenus de ladite propriété, et aussi quel que soit l'intérêt ledit Wm J. Johnson (ou William Johnson) pourrait avoir dans la propriété décrite dans sa pétition enregistrée dans ledit procès le 18 juillet 1904.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Edw. P. Kleinert, avocat pour les plaignants
2 sept—2 3 9 16 23 30—oct 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Quatrième District.

Portant les Nos Municipaux 427 et 429 rue Troisième, entre Rousseau et Tchoupitoulas.

Louis Spire vs Mme Mary Buse, femme de William C. Buse, et ledit William C. Buse, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 74,005—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 8 septembre 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Deuxième, Troisième, Rousseau et Tchoupitoulas, désigné comme lot No Deux, et mesurant vingt neuf pieds dix pouces de face à la rue Troisième sur quatre vingt seize pieds sept pouces et six lignes de profondeur et trente pieds un pouce de largeur dans le fond, borné dans le fond par une allée ouvrant sur Rousseau trois pieds sept pouces et deux lignes de largeur, comme audit lot et à d'autres ; le tout d'après le plan fait par A. J. Frémaux assistant voyer de ville, date le 12 octobre 1870, annexé à un acte passé pardevant A. Hero Jr. notaire en cette ville, daté le 19 octobre 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—

1 Comptant pour payer la réclamation du plaignant disons la somme de $175 avec 6 pour cent par an d'intérêt du 16 septembre 1902 jusqu'au paiement, ensemble avec 10 pour cent sur ledit montant du principal et de l'intérêt pour honoraires d'avocat et les frais et dépens du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur ladite propriété.

2 L'acquéreur devant assumer (au montant de son enchère) le paiement d'un billet pour $175 daté le 16 septembre 1904 payable deux ans après sa date et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, payable annuellement, de sa date jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et lien de vendeur sur ladite propriété, d'après l'acte pardevant Ben Ory notaire le 16 septembre 1902, enregistré dans le livre du Bureau des hypothèques 722, folio 791.

3 Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a

Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Benjamin Ory, avocat pour le plaignant.
5 août—5 6 12 16 19 26—sept 2 9

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur du Quatrième District

Richard T. Burke vs Ambrose J. Brennan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 62,809—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 13 octobre 1904 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Philip, Annonciation, Première et Laurel, désigné comme lot No Deux cent trente sept sur un plan de H. Grant, voyer, le 22 février 1844, mesurant vingt neuf pieds dix pouces trois lignes sur la rue Philip sur cent vingt sept pieds dix pouces cinq lignes et demie de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

W. S. Rare, avocat pour le plaignant.
2 sept—2 16 23 30—oct 7 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu d'une grocerie et buvette ; aussi un coffre-fort et un cash register.

Marco Popovich vs Mme Vve Chas. L. Freaux

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 74,274—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI 10 septembre 1904, à 10 heures 30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Dans les lieux soit des rues St Louis et Dauphine.

Le contenu et installations de l'épicerie et buvette contenu dans ledits lieux d'après l'inventaire enregistré.

Aussi un coffre-fort en fer, un "cash register."

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Henry Chiapa la, avocat pour le plaignant.
8 sept—8 9 10

AVIS DE SUCCESSIONS

Successions de Dr George F. Benson et de Eva Eckert Benson sa femme

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 73,853 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est qui peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par I. H. Maestri exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. A. C. THOMAS CONNELL, Greffier. Bernard Brosan, avocat.
7 sept—7 11 16

Succession de Mme Barbara Kleisinger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 74,051 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est qui peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Barbara L. Kleisinger administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. G. G. Kronenberger, avocat. 7 sept—7 11 16

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de très grande valeur du Troisième District,

FAISANT FACE A L'AVENUE ST BERNARD ET LA RUE NOUVELLE-ORLEANS.

No 1621 AVENUE ST-BERNARD.

—ET—

Nos 1614-16 RUE NOUVELLE-ORLEANS.

SUCCESSION DE GEORGE LANDRY.

No 71,590—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Picard J. Spear, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 28 septembre 1904, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 23 août 1904, pour le compte de la susdite succession la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 755, borné par les rues St. Bernard Avenue (anciennement White), Derbigny (anciennement Prosper), Nouvelle Orléans et l'avenue Claiborne, ledit lot de terre et désigné par la lettre D d'après un croquis et certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, le 2 novembre 1903 annexé à l'inventaire de la succession de George Landry pris par B. Rouen, notaire public en cette ville, le 2 novembre 1903, d'après ledit croquis et certificat d'arpentage le dit lot mesure quarante pieds, trois pouces quatre lignes de face à la rue St Bernard quarante pieds sept pouces de face à la rue Nouvelle-Orléans par une profondeur de cent trois pieds six pouces sur la ligne de côté vers l'avenue Claiborne, et cent dix sept pieds, six pouces sur la ligne de côté vers la rue Derbigny, ledit lot courant de la rue Nouvelle-Orléans à l'avenue St Bernard et commençant sur l'avenue St Bernard à une distance de cent soixante douze pieds dix pouces et quatre lignes de l'encoignure de l'avenue St Bernard et la rue Derbigny, et à une distance sur la rue Nouvelle-Orléans de cent soixante quatorze pieds et trois pouces de l'encoignure de rue Nouvelle-Orléans et Derbigny.

Les améliorations comprenant une maison à deux étages et autre bâtisse portant le numéro municipal 1621 avenue St. Bernard et deux petites maisons d'un étage portant les numéros 1614 et 1616 rue Nouvelle-Orléans.

Termes et conditions—Comptant sur adjudication. L'acquéreur d'assumer le paiement de Taxe de l'Etat de 1904 en sus du prix de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Buissière Rouen, Notaire Public, aux frais de l'acquéreur.

Charles J. Théard avocat
28 août—28—sept 4 11 18 25 28

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE DOUBLE, Nos 2416-18 RUE MELPOMENE.

A L'ENCAN, MARDI, 4 OCTOBRE 1904.

SUCCESSION DE JOSEPH G. RAYMOND.

No 71,930 — COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS — DIVISION E

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E, ledit ordre daté et signé le 24 août 1904, et adressé à Jos. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, le MARDI, 4 octobre 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Howard, Freret et Terpsichore, désigné par le numéro huit sur un plan par G. T. Dunbar, voyer, et mesurant trente et un pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Melpomène sur cent vingt sept pieds neuf pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme Nos 2416-18 rue Melpomène.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur, de lui endossés, à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non alienando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, dire pour cent honoraires d'avocats en cas de procès, la propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer, au-dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété pour l'année 1904. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, avec

J. L. ONORATO,
Courtier de Propriétés Foncières et Encanteur, bureau 303 rue Baronne, à l'encoignure de la rue Gravier.

F. A. Lambert, avocat.
2 sept—2 4 11 18 25—oct 2 4

L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

22 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE

réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville